Fabrice Hourquebie

LANGUE FRANÇAISE, FRANCOPHONIE POLITIQUE ET DIPLOMATIE

Le français langue de la diplomatie ; le français langue parlée dans les enceintes internationales. Si le postulat est admis, cela découle notamment et avant tout du fait que le français s'est « substitué au latin, à partir du XVIIIe siècle, pour la rédaction des traités internationaux[1] », marquant ainsi non pas tant une forme de puissance française qu'un rayonnement politique et culturel de la France, parfaitement incarné ensuite par la période des Lumières et la diffusion des idéaux de la Révolution de 1789. Pourtant, l'usage du français dans les relations internationales s'érode. L'influence du français et les jeux d'influences en français s'effritent. Et il n'est pas certain que l'ouverture de la Cité internationale de la langue française à Villers-Cotterêts, lieu culturel entièrement dédié à la langue française et aux cultures francophones, suffise à enrayer le phénomène. Si le français a historiquement été la langue de la diplomatie, le maintien de son statut suppose un dépassement vers la promotion d'une francophonie (linguistique) au service d'un projet structurant, celui de la Francophonie (institutionnelle et politique).

La langue française au service de la diplomatie internationale

Dès 1635, l'Académie française est créée par Richelieu, faisant de cette assemblée de lettrés une institution susceptible d'avoir un rôle déterminant dans le devenir de la société et de la nation. La mission de l'Académie,

1. Raoul Delcorde, « Le français, langue de la diplomatie ? », LeDevoir.com, 24 août 2016.

telle qu'elle découle des statuts enregistrés auprès du parlement de Paris en juillet 1637, « sera de travailler avec tout le soin et toute la diligence possibles à donner des règles certaines à notre langue et à la rendre pure, éloquente et capable de traiter les arts et les sciences » (art. XXIV)[2]. Cette mission revêtait au départ un caractère expressément national – et l'élaboration du dictionnaire de la langue française en témoigne[3] –, prolongeant là, un siècle plus tard, les prescriptions de l'ordonnance de Villers-Cotterêts, signée par François Ier en août 1539, qui ont fait du français, qualifié de « langage maternel français », la langue de la nation (art. 110 et 111). Mais l'Académie a rapidement contribué au rayonnement du français au-delà des frontières. Nul ne peut d'ailleurs prétendre faire partie de l'élite européenne s'il n'en maîtrise pas la langue de la diplomatie et des échanges, le français[4]. Voltaire écrira d'ailleurs en 1751, dans *Le Siècle de Louis XIV* – époque à laquelle le rayonnement du français est certainement à son apogée – que « la langue française est, de toutes les langues, celle qui exprime avec le plus de facilité, de netteté et de délicatesse, tous les objets de la conversation des honnêtes gens ». Rigueur et logique de la langue ; complexité et richesse du vocabulaire. Autant d'atouts qui promeuvent le français au rang de langage privilégié de la diplomatie internationale. Car, si une *lingua franca* apparaît indissociable de la pratique diplomatique[5], le français (après le latin et avant l'anglais) semble parfaitement remplir ce rôle à l'époque. C'est ainsi que le traité du 6 mars 1714, qui met fin à la guerre de succession d'Espagne, est le premier traité international rédigé en français[6]. C'est ainsi, encore, que les cours royales d'Europe bruissent du français aux XVIIIe et XIXe siècles. C'est ainsi, et une nouvelle fois, que le français est la langue de négociation du congrès de Vienne (1814-1815). À la manœuvre, Metternich, l'un des plus brillants diplomates autrichiens, dont la langue maternelle était le français. Le français est même au XIXe siècle la langue officielle de travail des diplomates ottomans[7]. Et l'Alliance française, créée en 1883 autour de Paul Cambon, alors résident général en Tunisie,

2. « L'histoire », Academie-francaise.fr.

3. Voir, *supra*, Michaël Abecassis, « Des dictionnaires à internet : les évolutions de la langue », p. 55-68.

4. Didier Le Bret, « Les mutations visibles et invisibles de la diplomatie culturelle de la France sous la Ve République », *Après-demain*, n° 46, 2018, p. 24.

5. Cf. l'annonce du colloque international « Langues et diplomatie (du XVe siècle à nos jours) », organisé les 7, 8 et 9 décembre 2022 à l'université de Haute-Alsace (Calenda.org, 1er décembre 2021).

6. Cf. « Quand les diplomates parlaient français », RadioFrance.fr, 16 mars 2021.

7. Raoul Delcorde, « Le français, langue de la diplomatie ? », art. cité.

dans le contexte particulier de renouveau culturel et politique de la IIIe République, vouée à la « propagation de la langue française dans les colonies et à l'étranger », devait mécaniquement renforcer cette influence du français motivée par « un vigoureux nationalisme couplé à un prosélytisme civilisateur »[8], avant de s'orienter par la suite dans la perspective plus mondialiste et globale qui la caractérise aujourd'hui.

L'universalité du français a ainsi traversé les siècles, fortement portée par la priorité constante qu'a pu « accord[er] la diplomatie culturelle française à la promotion de la langue française à l'étranger[9] ». On peut pourtant estimer que « le déclin du français comme langue diplomatique date de la Conférence de Paris, en 1919[10] », dans la mesure où l'anglais fut adopté comme langue de travail, à côté du français, et qu'il en ressortit un traité de Versailles rédigé dans les deux langues. Le phénomène s'est intensifié sous la pression des recompositions géopolitiques internationales, notamment au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, et avec le recul plus général de l'influence française dans le monde – comment maintenir cette politique de diplomatie par la langue quand la part du budget des affaires étrangères consacrée à l'action culturelle extérieure est en constante diminution[11] ? L'anglais est désormais prépondérant dans les relations internationales, devenant la langue officielle dans la plupart des enceintes internationales, et cohabitant, dans le meilleur des cas, avec le français. Le français est ainsi l'une des six langues officielles des Nations unies, avec l'anglais, l'arabe, le chinois, l'espagnol et le russe. La résolution 2(I) de l'Assemblée générale du 1er février 1946 le consacre « langue de travail » à côté de l'anglais ; le règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité adopté le 24 juin 1946 lui confirme ce double statut de langue officielle et de travail. Au sein de l'Union européenne, le régime linguistique est fixé par le règlement n° 1 du Conseil européen (modifié), adopté en 1958, qui prévoit que l'Union bénéficie de vingt-quatre langues officielles et de travail[12]. Il précise aussi qu'il appartient

8. François Chaubet, « L'Alliance française ou la diplomatie de la langue (1883-1914) », *Revue historique*, n° 632, 2004, p. 763-764.

9. Alain Lombard, *La Diplomatie culturelle*, Paris, PUF, coll. « Que sais-je ? », 2022, p. 58.

10. Raoul Delcorde, « Le français, langue de la diplomatie ? », art. cité. Cela s'explique notamment, pour l'auteur, par le fait que plusieurs pays non européens étaient à la table des négociations et que le président américain, Thomas Woodrow Wilson, ne parlait pas français.

11. Didier Le Bret, ancien ambassadeur, relève des diminutions de quasiment 50 % tant des budgets que des personnels, entre les années 1990 et 2010 (« Les mutations visibles et invisibles… », art. cité, p. 25).

12. Voir, *supra*, Christian Lequesne, « La langue française dans l'Union européenne », p. 79-88.

aux différentes institutions de déterminer dans leur règlement intérieur comment elles appliquent ce régime linguistique. Quant à l'Union africaine, elle consacre, dans l'article 11 du protocole sur les amendements à son Acte constitutif, le français comme langue officielle de l'Union et de toutes ses institutions, en plus de l'arabe, de l'anglais, du portugais, de l'espagnol et du kiswahili[13].

L'Académie française intégra progressivement cette dimension de l'universalisme du français, c'est-à-dire la dynamique d'une langue qui, pour maintenir son influence, devait exister hors de ses frontières nationales. Cette « aptitude à transcender toute spécialité dans une visée universelle[14] » conduit ainsi l'Académie à accueillir en son sein, en 1984, Léopold Sédar Senghor. La réception de l'ancien président de la République du Sénégal, ardent défenseur du dialogue entre les cultures et les religions, fut à cet égard hautement symbolique et signifiante. À travers la figure de Senghor, ce n'était plus seulement le français que l'Académie entendait protéger et promouvoir, mais bien cette langue française en partage, trait d'union entre les peuples, structurant la diversité des identités et rassemblant les individus sur des ambitions partagées de solidarité et d'humanisme. La francophonie faisait son entrée sous la Coupole. Et devait devenir le futur de la langue française.

De la langue française à la francophonie linguistique

Dès les années 1970, l'ambition (ou l'opportunité[15]) fut de mener une entreprise de reconquête autour de la langue française qui s'incarna dans le passage d'un unilatéralisme du français (l'État porte seul la voix de la France) à un multilatéralisme francophone (l'intergouvernementalisme promeut à plusieurs les intérêts de la francophonie). Les pères fondateurs du projet francophone s'appelaient Léopold Sédar Senghor (président du Sénégal), Habib Bourguiba (président de la Tunisie), Hamani Diori (président du Niger) et Norodom Sihanouk (prince du Cambodge). Leur volonté de mettre le français au service de « la solidarité, du développement et du rapprochement entre les peuples[16] » devait permettre de

13. Le kiswahili a été adopté comme sixième langue officielle et de travail lors de l'Assemblée générale des chefs d'État et de gouvernement des 5-6 février 2022. Plus de cent millions de personnes en Afrique parlent le swahili.

14. Selon la belle formule figurant dans l'onglet « histoire » du site de l'Académie, déjà cité.

15. Didier Le Bret, « Les mutations visibles et invisibles… », art. cité, p. 26.

16. « De l'avènement de la coopération francophone jusqu'à aujourd'hui », Francophonie.org.

« reconnaître la communauté francophone comme une force collective à même de peser positivement sur le destin de ses membres et dans les relations internationales[17] ». L'incarnation du projet se traduisit dans la signature à Niamey, le 20 mars 1970, par vingt et un chefs d'État et de gouvernement, de la convention portant création de l'Agence de coopération culturelle et technique[18]. Voyait ainsi le jour une nouvelle organisation intergouvernementale fondée sur le partage d'une langue commune, le français, « chargée de promouvoir et de diffuser les cultures de ses membres et d'intensifier la coopération culturelle et technique entre eux[19] ».

Les reconfigurations géopolitiques depuis cette période – issues de la vague d'uniformisation promouvant le modèle dominant anglo-saxon, d'un côté, et des tentations de replis identitaires des États, de l'autre – ont assurément conduit à mettre en avant la nécessité du dialogue interculturel au sein de l'espace francophone et à intégrer l'idée que « le nouvel atout d'attractivité [de la langue française était] d'être devenue une langue de partage et le fer de lance du combat des langues contre la langue unique[20] ». Ce que confirme, dès son premier paragraphe, le préambule de la Charte de la Francophonie, adoptée par la Conférence ministérielle de la Francophonie, à Antananarivo, le 23 novembre 2005, aux termes duquel « la Francophonie doit tenir compte des mutations historiques et des grandes évolutions politiques, économiques, technologiques et culturelles qui marquent le XXIe siècle pour affirmer sa présence et son utilité dans un monde respectueux de la diversité culturelle et linguistique, dans lequel la langue française et les valeurs universelles se développent et contribuent à une action multilatérale originale et à la formation d'une communauté internationale solidaire ». Ce rôle moteur du français comme langue du dialogue interculturel des francophones s'apprécie à l'aune du nombre de locuteurs : 321 millions en ce début des années 2020, répartis sur cinq continents ; près de 500 à 800 millions de francophones, selon les estimations, à l'horizon 2070. Le français est

17. Christine Desouches, « Les grandes étapes mobilisatrices », in *id. et al.* (dir.), *De Dakar à Dakar. 25 ans d'engagement de la Francophonie au service des droits de l'homme, de la démocratie et de la paix*, Bruxelles, Bruylant, 2015, p. 32.

18. Pour consulter les grands textes francophones visés – Charte de la Francophonie, Déclaration de Bamako, Déclarations des sommets (Dakar, Djerba), Déclarations des conférences ministérielles (Le Caire) – et les rapports officiels cités, cf. « Documents de référence », Francophonie.org.

19. « De l'avènement de la coopération francophone jusqu'à aujourd'hui », art. cité.

20. Michel Guillou, « La Francophonie et la langue française, à la croisée des chemins », *in* Christine Desouches *et al.* (dir.), *De Dakar à Dakar*, *op. cit.*, p. 372.

la cinquième langue mondiale la plus parlée (après l'anglais, le chinois, l'hindi et l'espagnol) et près de 93 millions d'élèves ou d'étudiants ont le français pour langue d'enseignement. Plus particulièrement, le continent africain confirme sa place centrale dans la francophonie avec une dynamique qui le distingue des autres espaces, les pays d'Afrique subsaharienne représentant à eux seuls plus de 80 % de la croissance francophone dans cette région[21].

Forte de cet acquis précieux et de sa montée en légitimité sur la scène internationale, la francophonie s'est structurée, construite, pour devenir en 2005 l'Organisation internationale de la Francophonie[22], qui compte actuellement quatre-vingt-huit États et gouvernements. Elle a peu à peu développé une diplomatie multiforme qui suppose le statut et l'emploi du français comme langue internationale, définissant de ce point de vue « la Francophonie comme l'expression d'une conscience linguistique[23] ». Pour autant, il ne s'agit pas là de recréer une forme de nostalgie du passé d'une langue française hégémonique dans les relations internationales, mais bien d'acter « la copropriété du français »[24], qui vit aux côtés de multiples autres langues et cultures au sein de l'espace francophone. Le projet francophone promeut donc l'usage du français dans le respect du plurilinguisme comme trait d'union et levier de toutes ses actions. Une direction de la langue française et de la diversité des cultures francophones est ainsi créée. Par son biais, l'Organisation se donne pour mission de promouvoir le français ainsi que la diversité culturelle et linguistique, notamment en mettant en place « un dispositif d'apprentissage massif du français transversal, adapté aux différents publics et conçu dans le respect du multilinguisme[25] ». L'objectif est de faire que le français soit plus utilisé, mieux parlé et compris à travers le monde, et qu'il rayonne dans les grandes enceintes internationales politiques, culturelles ou sportives. L'Observatoire de la langue française accompagne cette politique de l'Organisation, en « assurant la veille et la collecte de données fiables sur la langue française ; en rendant compte de l'usage du français dans les organisations internationales et de la sensibilisation au

21. Organisation internationale de la Francophonie, *La Langue française dans le monde, 2019-2022*, Paris, Gallimard, 2022.

22. Appellation adoptée, selon le préambule de la Charte, « afin de donner à la Francophonie sa pleine dimension politique » (§ 5).

23. Xavier Michel, « De l'autre côté du miroir. Esquisse d'une diplomatie de la Francophonie », *in* Christine Desouches *et al.* (dir.), *De Dakar à Dakar*, *op. cit.*, p. 60.

24. *Ibid.*, p. 61.

25. « Langue française et plurilinguisme », Francophonie.org.

multilinguisme[26] ». Les opérateurs de la Francophonie, comme la chaîne TV5 Monde, média multilatéral – « deuxième réseau international de télévision diffusé auprès de 370 millions de foyers dans près de 200 pays et territoires[27] » –, l'Agence universitaire de la Francophonie, l'université Senghor à Alexandrie, l'Assemblée parlementaire de la Francophonie ou l'Association internationale des maires francophones, sont alors autant de vecteurs de la francophonie. Confirmant, si besoin était, qu'en raison de ses fondements linguistiques et culturels, et « de par son caractère transrégional et intercontinental, [la Francophonie] occupe une place originale et peut jouer un rôle pionnier dans les relations internationales[28] », adossant à une langue commune en partage un véritable projet politique.

La langue française, instrument de la Francophonie politique

Dans les années 1960, Jean de Broglie, secrétaire d'État aux affaires étrangères français, déclarait : « La francophonie sera finalement politique ou elle ne sera pas[29]. » C'est à l'occasion de la troisième Conférence des chefs d'État et de gouvernement « des pays ayant en commun l'usage du français », tenue à Dakar les 24, 25 et 26 mai 1989, que s'est véritablement formalisé le « projet politique francophone » dans un document stratégique. De nouveaux secteurs d'intervention comme l'éducation et la formation, l'environnement, la coopération juridique et judiciaire, voient ainsi le jour. Le sommet de Dakar décide de contribuer tant aux enjeux du développement qu'à la construction de l'État de droit et à la protection des droits de l'homme en fondant son action politique, selon les termes du premier paragraphe de sa Déclaration, « d'une part sur l'usage en commun de la langue française ; d'autre part sur la richesse et la diversité des traditions, langues et cultures [de la communauté francophone] ».

Le cap est donné ; la dynamique est lancée. La langue et le respect de la diversité linguistique sont le levier – le préambule de la Charte de la Francophonie précise bien que « la langue française constitue aujourd'hui un précieux héritage commun qui fonde le socle de la Francophonie, ensemble pluriel et divers », quand l'article 13 prévoit que « la langue officielle et de travail des institutions et opérateurs de

26. « Qui parle français dans le monde ? », Observatoire.francophonie.org.
27. « TV5 Monde », Francophonie.org.
28. Xavier Michel, « De l'autre côté du miroir », chap. cité, p. 63.
29. Cité *ibid.*, p. 57.

la Francophonie est le français » ; l'action politique internationale en est la réalisation. Les mandats politiques de l'Agence intergouvernementale de la Francophonie (depuis la révision de sa Charte en 1997, lors du sommet de Hanoï), qui n'était plus l'Agence de coopération culturelle et technique mais pas encore tout à fait l'Organisation internationale de la Francophonie, se consolident et se diversifient, portés, en interne, par la délégation de la paix, de la démocratie et des droits de l'homme et, aujourd'hui, par la direction des affaires politiques et de la gouvernance démocratique. En raison des bouleversements politiques liés aux transitions démocratiques dans plusieurs pays francophones, le champ de l'accompagnement électoral est alors rapidement investi par la Francophonie. La coopération juridique et judiciaire monte aussi en puissance dès les années 1990, jusqu'à convoquer une Conférence des ministres de la Justice francophones, au Caire, les 30, 31 octobre et 1er novembre 1995. De sorte que, dix ans après le sommet de Dakar, sur la base d'une langue française en partage et d'une solidarité mutuelle, la Francophonie pouvait se prévaloir d'avoir successivement intégré dans ses priorités, « tant au niveau principiel qu'à celui des mécanismes de mobilisation, […] le champ de l'État de droit, de la démocratie et des droits de l'homme », donnant une véritable plus-value à l'action francophone, et faisant de l'Agence un interlocuteur respecté des États et des autres organisations internationales, digne de franchir un cap supplémentaire, celui de « l'engagement en faveur de la paix »[30].

À cette fin, le Symposium international sur le bilan des pratiques de la démocratie, des droits et des libertés dans l'espace francophone, qui se déroule à Bamako du 1er au 3 novembre 2000, est un moment fondateur de la Francophonie politique, en ce qu'il dote l'Organisation et ses États membres d'un texte normatif de référence, la Déclaration de Bamako, qui se fonde sur deux postulats fondamentaux mentionnés dans son chapitre 3 : d'une part, « Francophonie et démocratie sont indissociables » (§ 1) ; d'autre part, « la démocratie et le développement sont indissociables : ce sont là les facteurs d'une paix durable » (§ 3). Il en résulte que, pour la première fois formellement, la Francophonie « condamne les coups d'État et toute autre prise de pouvoir par la violence, les armes ou quelque autre moyen illégal » (§ 5). En conséquence, la Déclaration identifie, dans son chapitre 4, les engagements structurants en faveur de la consolidation de l'État de droit ; de la tenue d'élections libres, fiables et transparentes ; d'une vie politique apaisée, ainsi que de la promotion

30. Christine Desouches, « Les grandes étapes mobilisatrices », chap. cité, p. 42.

d'une culture démocratique intériorisée et du plein respect des droits de l'homme. Ces engagements sont assortis, au chapitre 5, d'un mécanisme de réaction en matière de prévention des crises et des conflits et de leur gestion, plaçant au centre de la procédure le secrétaire général[31]. Clé de voûte du dispositif institutionnel de la Francophonie – comme le qualifie la Charte d'Antananarivo –, de Boutros Boutros-Ghali, ancien secrétaire général des Nations unies, élu en 1997, à Louise Mushikiwabo, ancienne ministre des Affaires étrangères du Rwanda, élue en 2018, en passant par Abdou Diouf, ancien président du Sénégal, élu en 2002, ou Michaëlle Jean, ancienne gouverneure générale du Canada, élue en 2014, le secrétaire général a toujours incarné l'ambition de l'universalisme francophone. Avec cette volonté claire de faire exister la Francophonie dans le concert des organisations internationales et de faire entendre sa voix dans les enceintes de décision. Il développe à cette fin une véritable diplomatie d'influence relayée par treize représentations extérieures, dont neuf représentations géographiques et quatre auprès d'organisations internationales (Union africaine à Addis-Abeba, Union européenne à Bruxelles, Nations unies à New York et Genève) ; les Groupes des ambassadeurs francophones auprès de ces organisations ayant un rôle stratégique déterminant pour faire des instances internationales des cadres de concertation rénovés d'expression du français et en français.

*

Les chefs d'État et de gouvernement « ayant le français en partage », réunis pour leur dix-huitième sommet à Djerba, les 19 et 20 novembre 2022, ont réaffirmé en entame de leur Déclaration leur « attachement à la langue française et au respect de la diversité culturelle et linguistique au sein [des] États et gouvernements et dans l'espace francophone, comme socle de la Francophonie », tout en rappelant « que la connaissance de plusieurs langues est un atout pour les peuples en Francophonie ». Si la langue française ne veut pas tomber dans le piège du repli, elle doit regarder vers son avenir. Incontestablement, celui-ci se trouve, aujourd'hui encore plus qu'hier, dans la francophonie.

31. En septembre 2001, le Conseil permanent de la Francophonie adopte la « Note fixant les modalités pratiques de mise en œuvre des procédures du chapitre 5 de la Déclaration de Bamako », pour une mise en œuvre pragmatique et opérationnelle de la Déclaration. Cf. Jacques Frémont, « De la Déclaration de Bamako à la Déclaration de Saint-Boniface », *in* Christine Desouches *et al.* (dir.), *De Dakar à Dakar*, *op. cit.*, p. 96 ; Organisation internationale de la Francophonie, *Manuel des procédures du chapitre 5 de la Déclaration de Bamako*, janvier 2020.

RÉSUMÉ

La langue française, plus que toute autre langue, a toujours joué un rôle dans la diplomatie et les relations internationales. Elle a progressivement servi de fondement à la construction d'un espace linguistique tout à fait particulier et identifié, l'espace francophone. L'Organisation internationale de la Francophonie, où se sont retrouvés, depuis les années 1970, quatre-vingt-huit États et gouvernements ayant en commun l'usage du français, fait de cette langue un levier d'influence politique et diplomatique, pour la promouvoir, au même titre que la diversité culturelle et linguistique, au service de la solidarité, du développement et de l'État de droit.